Conseil communautaire du 07 mai 2019

Compte rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 30 avril 2019, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie d'Estrées-Saint-Denis, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 60190 Estrées-Saint-Denis, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Etaient présents : Robert **DUVIGNON** (commune d'Arsy), Gilbert **VERSLUYS** (commune d'Avrigny), Jean-Louis **LUCAS** (commune de Bailleul-Le-Soc), Lionel **GUIBON** (commune de Canly), Hervé **COSME**, Laure **BRASSEUR** et Noël **LOIRE** (commune de Chevrières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy-la-Victoire), Charles **POUPLIN**, Myriane **ROUSSET,** Francis **MONFAUCON,** Pierre **GUDEFIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie **SOEN** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN** et Catherine **DONZELLE** (commune de Grandfresnoy), Françoise **COUBARD** (commune de Hémévillers), Jean-Claude **PORTENART** (commune d'Houdancourt), Marc **BOCHAND** (commune de Le Fayel), Fabien **GENET** et Brigitte **VASSEUR** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER**, Tanneguy **DESPLANQUES** et Maryline **GOSSART** (commune de Rémy), Annick **LEFEBVRE** (commune de Rivecourt).

Etaient absents : Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Epineuse) et Patrick **GREVIN** (commune de Montmartin).

Etaient absents représentés : Georges **FIEVEZ** (commune d'Avrigny), Daniel **HIBERTY** (commune de Houdancourt) et Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel).

Etaient absents, ayant donné pouvoir : Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt), Marie-Rose **BUCAMP**, Véronique **CAVROIS** et Philippe **BASTIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy) et Stanislas **BARTHELEMY** (commune de Longueil-Sainte-Marie).

Pouvoirs :

Dominique **LE SOURD**	à	Annick **LEFEBVRE**
Véronique **CAVROIS**	à	Francis **MONFAUCON**
Philippe **BASTIN**	à	Myriane **ROUSSET**
Marie-Rose **BUCAMP**	à	Charles **POUPLIN**
Michel **FLOURY**	à	Ivan **WASYLYZYN**
Stanislas **BARTHELEMY**	à	Brigitte **VASSEUR**

La présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum est atteint et a énoncé les pouvoirs.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, Mme Françoise COUBARD a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée. Mme Céline FLOUQUET, Directrice Générale des Services, l'a assisté en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du conseil :

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 25
VOTANTS : 31

Au cours de cette séance, le Conseil communautaire :

A approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 09 avril 2019 **à l'unanimité,**

A pris note des décisions suivantes, prises par la Présidente par délégation du Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

Marchés publics	Titulaire	Type	Montant en € H.T.	Date de signature
2019-ENV-PN-PNEU-55 – Location benne 30m³ pneus Canly HDF propres	DELTA GOM	Services	1 289,00€	25 mars 2019
2019-ENV-PN-ECOCUP-56 – Achat d'écocup pour les écoles	ECOCUP	Fournitures	1 050,07€	29 mars 2019
2019-ENV-PN-CARAC-57 – 5 caractérisations d'ordures ménagères	RETIF	Services	5 345,00€	29 mars 2019
2019-ENV-PN-LOC-059 – Location camion 20m³ le 23 avril pour déstockage site VEOLIA	CENTRE LECLERC Location	Services	39,17€	1e avril 2019
2019-BAT-PN-PEIN-060 – Achat de peinture pour siège CCPE	PRODECO	Fournitures	665,88€	2 avril 2019
2019-BAT-PN-EPI-061 – Commande d'EPI pour bâtiment et voirie	PRODECO	Fournitures	476,51€	2 avril 2019
2019-BAT-PN-TEL-062 – Modification du câblage téléphonie existant	TECH'ACTIVE	Travaux	180,00€	2 avril 2019
2019-DE-PA-ZAM-063 – Maîtrise d'œuvre urbaine – ZAC MOYVILLERS	Agence Philippe THOMAS	Services	68 550,00€ pour la part à prix forfaitaire Et 35 000,00€ maximum pour la part à prix unitaires	26 avril 2019
2019-AG-PN-TAMP-064 – Commande d'un tampon 3 lignes monture plastique	GROUPE PROFIL	Fournitures	35,52€	9 avril 2019
2019-COM-PA-IMP-065 – Impression et mise sous pli de documents pour la nouvelle collecte des déchets	IMEDIA	Services	11 045,00€	24 avril 2019
2019-BAT-PN-SPO-066 – Refixation treuil et réglage de fin de cours	SPORT France	Travaux	660,00€	11 avril 2019
2019-BAT-PN-MEN-067 – Fourniture et pose d'un ferme porte	DCL MENUISERIE	Travaux	173,32€	11 avril 2019
2019-BAT-PN-ELEC-068 – Fourniture et pose d'un flash lumineux et d'un BAES	EM ELECTRICITE	Travaux	424,00€	11 avril 2019
2019-VOI-PN-ESP-069 - Diagnostic des 3 ponts	APAVE	Services	3 100,00€	11 avril 2019
2019-AG-PN-FB-071 – Commande de fournitures de bureau	JPG	Fournitures	2 429,33€	17 avril 2019

2019-AG-PN-LGA-072 – Commande d'un logiciel de gestion des absences PA-LA.fr	ADICO	Fournitures	360,00€	24 avril 2019
2019-COM-PN-PUB-075 – Encart publicitaire Annuaire des services publics de l'Oise	OFRE	Services	2 200,00€	19 avril 2019
2019-ENV-PN-BEN-076 – Benne tout-venant HDF propres REMY	VEOLIA	Services	Estimatif : 445,00€	24 avril 2019
2019-ENV-PN-BEN-077 – Benne MOVI 15m³ gens du voyage	VEOLIA	Services	Estimatif : 445,00€	24 avril 2019

A approuvé la signature de la convention de partenariat avec la région Hauts-de-France relative à la participation de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises ;
A autorisé Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité.**

A approuvé la liste des 12 ZAE suivantes :
- **MOYVILLERS -** Zone de la Sècherie
- **MOYVILLERS –** ZAC Le Poirier
- **CANLY -** Zone industrielle Sainte Corneille
- **FRANCIERES / ESD -** Site de Ford, Eiffage, CRD 60, Agora
- **LONGUEIL STE MARIE -** ZAC Paris Oise
- **REMY -** ZI Ouest de Rémy
- **CANLY -** Zone d'activités du Clos Busi
- **CHEVRIERES et GRANDFRESNOY** Site de la Sucrerie, SICAE et réserve foncière
- **CHEVRIERES –** Zone d'activités de Chevrières Sud
- **ESTREES ST DENIS -** Zone industrielle Le Bois Chevalier
- **AVRIGNY ET CHOISY la VICTOIRE -** Zone d'activité d'Avrigny
- **ARSY** - Zone d'activités de la Tour ;

A acté que l'intervention de la Communauté de Communes sur ces zones, en dehors de celles qui ont déjà fait l'objet d'un transfert par la délibération du 28 septembre 2016, ne sera rendue effective qu'au 1e janvier 2020 ;
A dit qu'une étude diagnostique de l'ensemble des zones d'activités précitées est nécessaire et devra permettre de préfigurer l'évaluation des charges à transférer telle qu'elle sera établie par la CLECT au cours de l'année 2020, **à l'unanimité.**

A approuvé le contenu du cahier des charges pour la réalisation du diagnostic des ZAE du territoire et l'assistance à l'exercice de la compétence ;
A autorisé Mme la Présidente à initier une procédure de sélection du Bureau d'études requis, sur cette base, par **30 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (Tanneguy DESPLANQUES).

A validé l'analyse des résultats de l'application du SCoT à 6 ans, annexée à la présente délibération ;
A acté la tenue d'un tel bilan conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme ;
A décidé de maintenir en vigueur le SCoT de la CCPE et de poursuivre son application sur son territoire ;
A indiqué que la présente analyse et la délibération seront communiquées au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L104-6, à savoir la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, DREAL Hauts-de-France ;
A dit, à l'unanimité, que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues par l'article R143-15 du Code de l'Urbanisme et conformément à l'article R143-14 du même Code, à savoir :
- Affichage pendant un mois au siège de la CCPE et dans les mairies des Communes membres concernées ;
- Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Publication au recueil des actes administratifs ;
- Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

A approuvé le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;
A autorisé la Présidente ou son représentant à signer le marché à intervenir et tous documents nécessaires à sa passation ;
A autorisé la Présidente ou son représentant à présenter la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et signer tous les documents nécessaires à cette demande, **à l'unanimité**.

A décidé d'acquérir les parcelles mises en réserve sur la Commune de LE FAYEL pour une superficie totale de 3 ha 31 a et 20 ca ;
A dit que les crédits seront inscrits au Budget principal de la Communauté de Communes, par **29 VOIX POUR, 1 ABSTENTION** (Tanneguy DESPLANQUES) et **1 CONTRE** (Stanislas BARTHELEMY).

A approuvé la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la mise en place d'un service Instruction des Autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, et aux conditions de son organisation future ;
A dit, à l'unanimité, que ses membres seront :

- M. Hervé COSME ;
- Mme Annick DECAMP ;
- M. Robert DUVIGNON ;
- M. Lionel GUIBON ;
- Mme Sophie MERCIER ;
- M. Francis MONFAUCON ;
- Mme Myriane ROUSSET ;
- M. Jean-Marie SOEN ;
- M. Ivan WASYLYZYN.

A autorisé la Présidente à signer les marchés suivants :

1 – Marché d'entretien des pistes – tontes, détaguage et réparation/remplacement de mobilier

- Valeur estimée (en euros H.T.) : 400 000,00€ (100 000,00€/an) ;
- Durée : 1 an avec 3 reconductions annuelles possibles ;
- Attributaire : COMPIEGNE PAYSAGE ;
- Montant : 383 720,00€ sur 4 ans (95 930,00€/an décomposés en 89 400,00€ pour la part à prix forfaitaire et 6 530,00€ pour la part à prix unitaires) ;
- Autres caractéristiques : Marché rémunéré sur la base d'un prix forfaitaire et de prix unitaires dans la limite de 10 000,00€ H.T./an. Une prestation supplémentaire éventuelle retenue concernant le ramassage des andains d'herbe et leur évacuation immédiatement après la tonte

2 – Marché d'élagage, abattage sur les pistes cyclables :

- Valeur estimée (en euros H.T.) : 124 000,00€ (31 000,00€/an) ;
- Durée 1 an avec 3 reconductions annuelles possibles ;
- Attributaire HIE PAYSAGE ;
- Montant : 110 120,00€ H.T. sur 4 ans (27 530,00€/an décomposés en 18 800,00€ pour la part à prix forfaitaire et 8 730,00€ pour la part à prix unitaires) ;
- Autres caractéristiques : Marché rémunéré sur la base d'un prix forfaitaire et de prix unitaires dans la limite de 11 000,00€ H.T./an

A autorisé la Présidente à procéder à toutes les démarches relatives à ce dossier, **à l'unanimité**.

A autorisé la Société d'Aménagement de l'Oise à signer les marchés au nom de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, conformément à l'article 8-3 des conditions particulières de la convention précitée, relatifs aux travaux cités en objet avec les sociétés suivantes :

- Lot 01 : Gros Œuvre – attribué à la société PIVETTA située à Thourotte (60) pour un montant de 220 000,00 € HT (offre de base) ;
- Lot 02 : Couverture – Bardage métallique – attribué à la société SBE située à Saint Leu d'Esserent (60) pour un montant de 77 000,00 € HT (offre avec variante).
- Lot 03 : Etanchéité – attribué à la société GECAPE située à Clermont (60) pour un montant de 39 148,26 € HT (offre de base) ;
- Lot 04 : Vêtures de façades – attribué à la société SPRITE située à Breuil le Sec (60) pour un montant de 59 682,86 € HT (offre de base) ;
- Lot 05 : Menuiseries extérieures – attribué à la société MAW située à Venette (60) pour un montant de 20 052,00 € HT (offre de base) ;
- Lot 06 : Serrurerie – attribué à la société ENTREPRISE DE BAETS située à Crèvecœur Le Grand (60) pour un montant de 38 601,00 € HT (offre de base) ;

- Lot 07 : Cloisons – Doublages – attribué à la société BELVALETTE située à Rieux (60) pour un montant de 20 643,07 € HT (offre de base) ;
- Lot 09 : Menuiseries intérieures – attribué à la société FAUQUET située Saint Martin Longueau (60) pour un montant de 28 500,00 € HT (offre de base) ;
- Lot 10 : Faux plafonds – attribué à la société TECHNI ISOL NORD située à Compiègne (60) pour un montant de 62 367,39 € HT (offre de base) ;
- Lot 11 : Peinture – attribué à la société SPRID située à Allonne pour un montant de 17 850,00 € HT (offre de base) ;
- Lot 12 : Electricité – attribué à la société SEDD située à Lacroix Saint Ouen (60) pour un montant de 89 552,79 € HT (offre de base + PSE1b + PSE2 + PSE3) ;
- Lot 13 : Plomberie – Chauffage – VMC – attribué à la société ASFB située à Ansauvillers (60) pour un montant de 60 000,00 € HT (offre de base + PSE4).

A dit que les dépenses seront imputées aux comptes prévus à cet effet au budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;
A acté la relance d'une consultation pour le lot n°8 (carrelage – faïence) pour lequel une seule offre a été remise, laquelle a été jugée inacceptable, **à l'unanimité**.

A approuvé, à l'unanimité, le Rapport Annuel 2017 avec réserves. Les réserves concernent :

- Des précisions et régularisations qui seront attendues dans le RA 2018 concernant le contrat de maintenance renégocié avec le sous-traitant multitechniques Dalkia ;
- Des précisions et régularisations qui seront attendues dans le RA 2018 concernant les montants des taxes sur les salaires ;
- Les écarts constatés lors du 1er exercice (partiel) entre les engagements du concessionnaire et le réalisé, concernant en particulier (liste exhaustive dans le bilan du RA 2017 susmentionné) :
  - Les investissements à réaliser par le concessionnaire ;
  - La mise en place d'une GMAO conforme au contrat ;
  - Les recettes d'exploitation, inférieures au prévisionnel pour le grand public et les groupes ;
  - Les recettes d'exploitation, supérieures au prévisionnel pour les scolaires ;
  - La gestion de la provision GER
- De poursuivre un suivi contractuel renforcé de la CSP du centre aquatique, via, notamment :
  - L'analyse du Rapport Annuel 2018 attendu avant le 30 juin 2019 et devant se conformer strictement au contrat aussi bien dans sa qualité que dans son contenu ;
  - La réclamation systématique auprès du Délégataire de toute donnée permettant d'assurer ce contrôle conformément au contrat de DSP ;
  - L'application des pénalités prévues au contrat, autant que de besoin en cas d'écart manifeste avec les engagements contractuels ;
  - Le suivi systématique de toute intervention au titre de la provision GER conformément au contrat ;
  - Le suivi des conventions avec les utilisateurs conformément au contrat.

A validé la demande de subvention et le plan de financement tel que présenté ci-après ;

DEPENSES	MONTANT (€ HT)	RESSOURCES	MONTANT (€ HT)
Équipements	22 532.66	**Aide LEADER**	**17 642,32**
		Autofinancement	4 890.34
TOTAL	22 532.66	**TOTAL**	22 532.66

A acté que la Communauté de Communes prendra en charge systématiquement par l'autofinancement en cas de financement externes inférieurs au prévisionnel ;
A autorisé Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire, **à l'unanimité**.

A chargé Mme la Présidente de saisir le Comité technique pour avis sur la suppression de tous les postes en surnuméraire et sur l'approbation d'un nouvel organigramme des services de la Communauté de Communes, **à l'unanimité**.

A décidé de créer un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux sur un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1e juin 2019, pour assurer les fonctions de chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
A dit que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A technique, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra, dans ce cas, justifier au minimum d'un diplôme ou d'une expérience adéquats. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade ;
A dit que le tableau des emplois sera modifié lors du recrutement ;
A autorisé Mme la Présidente à saisir le Comité Technique pour proposer la suppression de l'emploi non permanent créé par la délibération n°2018-10-2325 du 16 octobre 2018 ;
A décidé d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'emploi nommé dans l'emploi au BP 2019 du budget principal ;
A décidé d'imputer les dépenses liées au chargé de mission PCAET sur le Budget principal, **à l'unanimité**.

A autorisé Madame la Présidente à recruter un vacataire pour assister les services existants dans la manipulation des bacs Ordures Ménagères, notamment des bacs 660L, à titre tout à fait ponctuel ;
A décidé de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut maximal de 17,00€ ;
A dit que les crédits sont inscrits au budget ;
A donné tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision, **à l'unanimité**.

A approuvé le choix du délégataire et ainsi l'attribution du contrat de concession de service public de l'Assainissement sur le périmètre de l'ex-SIA de Longueil-Sainte-Marie à la Société SUEZ ;
A approuvé les termes du contrat de concession de service public de l'Assainissement à intervenir, ainsi que ses annexes ;
A autorisé la Présidente ou son représentant à signer le contrat de concession et toutes les pièces afférentes et à prendre toutes mesures utiles à l'application de la présente délibération, par **28 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (Annick DECAMP) hors la présence de M. MONFAUCON rendant le pouvoir que lui avait confié Mme CAVROIS sans objet.

La séance est levée à 21h40.

Vu pour être affiché le 14 mai 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales.

A Estrées Saint Denis, le 14 Mai 2019,

La Présidente

Sophie MERCIER